

Service de garde École Sauvé

Demande de modification du type de fréquentation

Comme mentionné dans les règles de fonctionnement du service de garde, les parents peuvent demander la modification du type de fréquentation. Un maximum de trois (3) modifications est autorisé durant l'année scolaire.

L'ajout ou le retrait de période de fréquentation constitue un changement de type de fréquentation.

Un changement aux jours de fréquentation, sans qu'il y ait de changement aux nombres de périodes, ne constitue pas une modification du type de fréquentation.

Nom de l'élève : _____

Type de modification :

Arrêt du service de garde ☐ Raison du départ : _____

Changement de fréquentation (horaire et/ou statut) ☐

Nouvel horaire : Veuillez cocher **TOUTES** les périodes où votre enfant sera présent au service de garde

Service de garde	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Avant les classes					
Midi					
Après les classes					
Statut (Section réservée au service de garde)					

Date de la demande : _____

Effectif à compter du : _____

Facturer jusqu'au _____ inclusivement

*** Comme stipulé dans les règles de fonctionnement du service de garde, le parent doit assumer les frais des deux semaines qui suivent cette modification de fréquentation.**

- Mon enfant sera présent durant les 2 semaines de préavis.
- Mon enfant sera marcheur ou _____ pour les 2 semaines de préavis.

Signature du parent

Date

Signature de la technicienne

Date

Informations supplémentaires :